



France : le projet de loi industrie verte

Extrait du *Journal en français facile* du 16 mai 2023

Marion Cazanove :

Produire, vendre, sans trop polluer, le gouvernement français présente un projet de loi appelé industrie verte.

Adrien Delgrange :

L'idée est de produire ce qu'on appelle des biens et des services de manière durable, en limitant la consommation d'énergie.

Et puis, si on peut au passage éviter le gaspillage.

Avec ce plan, le gouvernement veut faire de la France un leader, être le premier, de l'industrie verte et créer ainsi à long terme 40 000 emplois.

Pauline Gleize bonjour.

Pauline Gleize :

Bonjour.

Adrien Delgrange :

Alors, pour tenter d'y parvenir, le gouvernement français décline pour cela une quinzaine de mesures.

Pauline Gleize :

Oui, verdir l'industrie tout en répondant à la loi américaine sur la réduction de l'inflation et à la concurrence chinoise.

Voilà l'objectif, Adrien, du gouvernement.

Dans cette perspective, un crédit d'impôt dit « investissement industrie verte » sera mis en place dès l'an prochain.

Concrètement, dans les secteurs des batteries, des panneaux solaires, des éoliennes et des pompes à chaleur, l'État restituera une part des sommes déboursées par les investisseurs au moment du paiement des impôts.

Ce coup de pouce fiscal pourra couvrir 20 à 45% des investissements.

Les industries existantes pourront, elles, prétendre à des aides pour leur décarbonation.

Les critères d'aide à l'achat d'un véhicule électrique vont par ailleurs évoluer.

Sa valeur, performance environnementale sera prise en compte.

Pour déterminer les véhicules éligibles, l'État regardera en particulier l'empreinte carbone lors de la fabrication et de l'assemblage, c'est-à-dire la quantité de gaz à effet de serre émise lors de ces étapes de la vie de la voiture.

Selon Bruno Le Maire, le ministre de l'Économie, seuls les véhicules européens correspondraient aux critères. Autre objectif du gouvernement : trouver des terres disponibles.

Car sans espace, eh bien, pas de nouvelles industries. 50 sites doivent être pré-aménagés. Cela passera entre autres par la dépollution de friches industrielles.

Adrien Delgrange :

C'est-à-dire d'anciens sites industriels qui ne sont plus en activité. Alors, de l'argent, de l'espace et du temps.

Pauline Gleize :

Oui, ou plutôt moins de temps. Les délais d'implantation, de création d'une nouvelle usine, doivent être raccourcis pour passer de 17 mois à 9 mois.



Plusieurs étapes des procédures d'autorisation se feront simultanément, en même temps, et non plus successivement, les unes après les autres.

Réseau Action Climat estime que le texte va dans la bonne direction, mais manque d'ambition.

L'Association aurait, par exemple, souhaité un renforcement de la réglementation sur l'économie circulaire.

Adrien Delgrange :

Merci Pauline Gleize pour toutes ces précisions.

Lexique

L'environnement : polluer ; vert/verte ; durable ; une énergie ; un gaspillage ; verdir ; une batterie ; un panneau solaire ; une éolienne ; une pompe à chaleur ; une décarbonation ; électrique ; environnemental/environnementale ; une empreinte carbone ; un gaz à effet de serre ; une dépollution.

L'économie : une mesure ; une loi ; un plan ; une inflation ; une concurrence ; un bien ; un service ; un crédit d'impôt ; un investissement ; un investisseur/une investisseuse ; un emploi ; un paiement ; fiscal/fiscale ; un impôt.

L'industrie : produire ; vendre ; un/une leader ; une fabrication ; un assemblage ; une implantation.